

provinciaux de l'Industrie, ainsi qu'avec l'industrie en général et qu'il saura les guider dans leur activité comme dans le rôle qui leur est dévolu.

A ceci est étroitement liée l'annonce voulant que des modifications soient apportées à la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Ces modifications envisagées doivent renforcer l'Office et, ce qui est encore plus important, établir une caisse d'avances de capitaux qui servira à assurer des fonds à des entreprises industrielles essentielles dans la région atlantique. Ceux d'entre vous qui siégeaient ici durant la dernière législature se souviendront que j'ai parlé du bill établissant l'Office d'expansion économique de la région atlantique. J'avais critiqué la mesure, car il n'y était pas question d'établir une caisse d'avances de capitaux pour l'expansion de la région atlantique. J'avais alors déclaré qu'à moins d'incorporer à la loi des dispositions en ce sens ou des dispositions législatives complémentaires prescrivant la constitution d'un office ou d'une commission de ce genre doté des fonds nécessaires pour exécuter les projets recommandés par l'Office, ces mesures seraient inutiles. J'appuie donc de tout cœur cette idée en principe.

Les honorables sénateurs se souviendront qu'au cours du débat j'avais signalé que le gouvernement d'alors avait reçu un certain nombre de recommandations de divers organismes, y compris le Conseil économique des provinces atlantiques ainsi que des recommandations conjointes émanant des premiers ministres des quatre provinces atlantiques. Honorables sénateurs, ces vœux n'ont été formulés qu'au terme d'une étude longue et détaillée et alors qu'il manquait seulement l'appui financier de quelque office ou commission nationale pour les mettre à exécution. J'espère donc, honorables sénateurs, qu'une fois que les modifications voulues auront été présentées et adoptées, on s'occupera sans tarder de mettre sur pied de nombreux programmes qui aideront à revivifier toute la région atlantique.

Honorables sénateurs, je manquerais à mon devoir et je serais traître à mes convictions profondes si je n'insistais pas encore une fois pour que la voie maritime du Saint-Laurent soit achevée. Je veux parler notamment du canal de Chignectou et, au risque de me répéter, je me dois d'appuyer le plus énergiquement possible certaines des recommandations que j'ai déjà formulées. Même si, je le sais bien, un récent ministre des Travaux publics a déclaré que ce projet était irréalisable au seul point de vue du transport, personne n'a encore dit, cependant, qu'il était irréalisable en ce qui concerne à la fois le transport et la mise en valeur de l'énergie.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que le projet du canal de Chignectou a été jugé réalisable plus souvent que tout autre projet envisagé au Canada. Pas plus tard qu'en 1958—et je répète ce que j'ai dit au cours de la dernière session—le président de la *Foundation of Canada Engineering Corporation* a déclaré ce qui suit:

L'expansion de l'économie industrielle des provinces de l'Atlantique dépend des moyens de transports à bon marché et, devrais-je ajouter, de l'énergie hydro-électrique. Personne ne doute que les aménagements proposés auront des répercussions très favorables sur l'économie des provinces de l'Atlantique. Par conséquent, en étudiant le projet de creusement du canal de Chignectou, il ne faut pas seulement songer à la tranche du trafic actuel qui pourrait être acheminée par le canal, mais il nous faut plutôt baser nos études sur l'ampleur que prendrait le trafic par suite de la nouvelle expansion industrielle de l'ensemble de la région, suscité par l'aménagement d'une telle voie d'eau et des installations génératrices d'énergie.

Honorables sénateurs, je suis tout à fait persuadé que cette entreprise est aussi réalisable que n'importe quel secteur de la voie maritime du Saint-Laurent ou que le barrage de la Saskatchewan-Sud. Je ne critique aucune de ces entreprises; en fait, je les ai appuyées toutes les deux. J'espère donc qu'on accordera l'appui et l'aide que ce projet mérite.

Vu l'intérêt que je porte à la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique, et comme je me suis intéressé toute ma vie à l'agriculture, le discours du trône renferme un autre paragraphe qui m'intéresse, il s'agit de la mise en valeur du fleuve Columbia. Voici le passage où il en est question:

Le Gouvernement entamera des pourparlers avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique et avec les États-Unis, afin de hâter la réalisation du projet d'aménagement du fleuve Columbia.

Honorables sénateurs, je me suis fort préoccupé du projet que renferme le présent traité et qui prévoit la construction de ce qui est communément appelé le barrage du lac Arrow supérieur. Si le Canada approuvait ce projet, il provoquerait ainsi l'inondation d'une des régions agricoles les plus riches de la Colombie-Britannique sinon de tout le Canada. C'est là un des projets auxquels se sont opposés le général McNaughton et tous les membres de la délégation canadienne de la Commission conjointe internationale. De fait, les dix premiers projets qui ont été recommandés par le